

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

Le livret d'accueil, le catalogue de formation et le règlement intérieur sont accessibles sur :

<https://c-trois-si.fr/le-programme-de-formations-de-la-c3si/>

Vous devez nous adresser votre inscription le plus rapidement possible. Vous recevrez une confirmation avec précision des horaires et du lieu, 10 jours avant le début de la formation. L'envoi de cette inscription vaudra acceptation par le stagiaire du Règlement Intérieur cité dans le précédent paragraphe.

ANNULATION

Sauf dispositions particulières stipulées dans le contrat de formation, l'inscription à la formation est effective à la date de signature, par toutes les parties, de ladite convention. Dans un délai de 15 jours à compter de la signature (cf. l'article L6353.5 du code du travail), le contractant peut se rétracter et demander un remboursement par lettre recommandée.

Cas d'annulation du fait de la C3SI : La C3SI se réserve le droit d'annuler une formation, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant ; dans ce cas le contrat est résilié et le contractant est informé par écrit et ne pourra prétendre à toute autre indemnisation. En cas de cessation anticipée de la formation, la C3SI rembourse au contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Cas d'annulation du fait du contractant :

- a) En cas de rétractation de la présente convention par le client à moins de 15 jours calendaires avant le début de l'action de formation, la C3SI retiendra 100% du cout total, au titre de dédommagement. Si la résiliation du fait du client est justifiée par un cas de force majeure dûment reconnue, une date de report de la formation sera proposée au stagiaire, en cas d'impossibilité ou de refus, l'intégralité du cout de la formation sera due.
- b) Toute formation commencée est dû en totalité quand même le client annulerait sa participation sauf en cas de réalisation partielle de l'action du fait du client justifiant une force majeure dûment reconnue ou pour les motifs spécifiés par le conseil d'administration de la C3SI. Dans ce cas, seule sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues.

Toute annulation par le contractant doit être communiquée à la C3SI par écrit.

OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Avant le début de la formation, l'association reçoit un programme, une confirmation d'inscription, une convention de formation en deux exemplaires. L'association s'engage à retourner à la C3SI un exemplaire de la convention signé et revêtu du cachet de l'association ou de l'établissement.

A l'issue de la formation, une facture est adressée. Après réception du règlement, des attestations de présence et une facture acquittée seront délivrées à l'association.

Une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.

RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de la C3SI sur facturation établie après la formation ou par virement.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

Les prix indiqués sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7-1^ob du CGI et s'entendent pour l'année civile 2018. Le prix indiqué n'intègre pas le coût du repas qui pourra être proposé et facturé en sus, hormis pour les formations liées au Développement Professionnel continu (DPC).

FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Les formations ont lieu en général dans différents locaux. Les locaux principaux sont les suivants :

- Centre de santé 330 Bd du Docteur Moutel – 44150 Ancenis
- IBIS – 56300 Pontivy

Les formations se déroulent selon un principe d'alternance entre exposés théoriques, exemples pratiques et échanges d'expériences, au plus proche des attentes des participants.

L'équipe de la C3SI se tient à votre disposition pour vous aider dans le choix d'une formation et pour envisager avec vous un projet de formation adapté à votre besoin.

TARIFS 2023

Les formations Inter sont ouvertes à l'ensemble des personnels et administrateurs associatifs des différents secteurs. Le contenu est préétabli et les dates sont d'ores et déjà programmées.

- Adhérents : 230,00 € par jour pour la personne inscrite,
- Non adhérents : 295,00 € par jour pour la personne inscrite.

C3SI

150, Avenue Francis Robert – 44150 ANCENISTél
: 02 40 96 98 74 – formation@c-trois-si.fr
www.c-trois-si.fr

Numéro attribué par la DIRECCTE **52 44 08100 44**

Référence DPC de la C3SI : **8425**

Siret : 814 267 670 00028

Code APE : 9499Z

